

République Française
Département : LOZERE
Arrondissement : Florac
PONT DE MONTVERT SUD MONT LOZERE COMMUNE

Séance du lundi 22 juillet 2024

Délibération N° DE_2024_070

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
18	13	13
Date de la convocation : 17/07/2024		
Pour	Contre	Abstention
13	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-deux juillet deux mille vingt-quatre, à 20 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du Foyer Logement), sous la présidence de Stéphane MAURIN.

Présents : Clara ARBOUSSET, Florence BOISSIER, Lucie BONICEL, Michèle BUISSON, Matthias CORNEVAUX, Julie DELES, Christelle FOLCHER, François FOLCHER, Guillaume HARVOIS, Thibaud MALGOUYRES, Stéphane MAURIN, Daniel MOLINES, Fabienne PUCHERAL MOLINES

Représentés :

Absents et Excusés : Catherine BLACLARD, Sophie BOISSIER, Cyril DJALMIT, Olivier MALACHANNE, Mathieu PUCHERAL

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Lucie BONICEL est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Transfert d'une subvention vers le projet d'aménagement de la place de la Molines

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que lors de la négociation des derniers contrats territoriaux la commune avait obtenu un accord de principe pour la réalisation d'un aménagement touristique de la cascade de Runes.

Cependant le dossier de la place de la Molines, soutenu par la population a avancé plus vite que prévu.

Monsieur le maire demande au conseil municipal de l'autoriser à demander au conseil départemental le transfert de la subvention initialement attribuée à l'aménagement de la cascade de runes au dossier d'aménagement de la place de la Molines.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE monsieur le maire à demander au conseil départemental le transfert de la subvention suivante :

contrat territorial - cévennes au mont lozère 2022 -2025

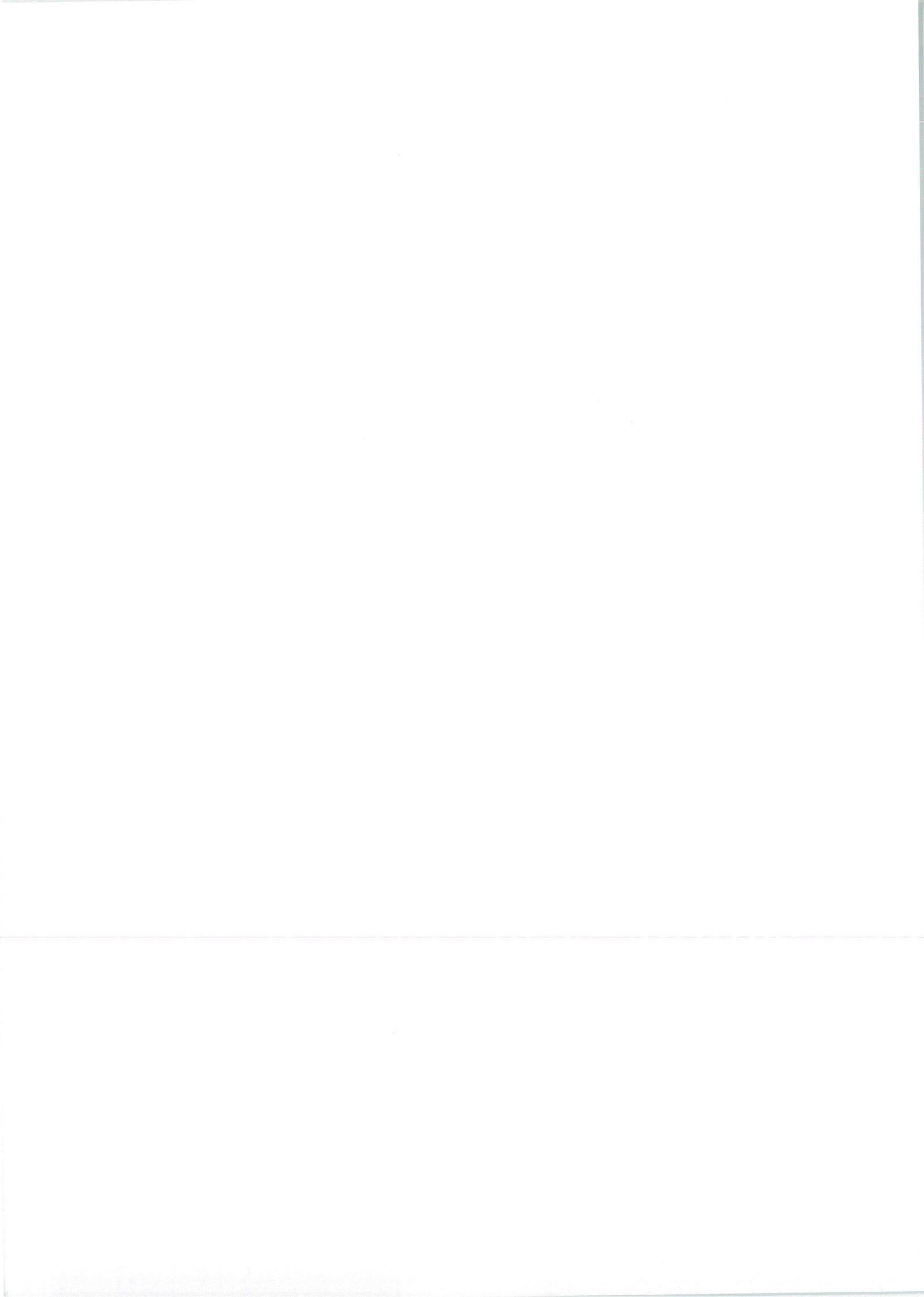
Date de transmission de l'acte: 08/08/2024

Date de reception de l'AR: 08/08/2024

048-200057594-DE_2024_070-DE

A G E D I

DE_2024_070



dossier à transférer : M.O commune / procédure du dossier : aménagement de village - n° de dossier **00031296** / projet: aménagement de la cascade de Runes / montant prévisionnel du projet: 150.000, 00 € - montant prévisionnel de l'aide: 60.000,00 € (taux 40 %)

Vers le projet d'aménagement de la place de la Molines.

Stéphan MAURIN
Président de séance

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.
Lucie BONICEL
Secrétaire de séance



Date de transmission de l'acte: 08/08/2024
Date de réception de l'AR: 08/08/2024

048-200057594-DE_2024_070-DE
A G E D I

DE_2024_070

